

39th Session on Human rights council
Item 6: UPR outcome Cameroon
Statement by: International Lesbian and Gays Association
Joined by:
Federatie van Nederlandse Verenigingen tot Integratie van Homoseksualiteit - COC
Nederland

Lu par: Peter Kogla

M. Le Président,

Cette déclaration est faite en consultation avec Humanity First Cameroon et Alternatives Cameroun qui sont des organisations de défense des droits de l'Homme appelant à la dépenalisation de l'homosexualité au Cameroun, par l'abrogation de la loi 347-1 du Nouveau Code Pénal.

En effet, bien que le Cameroun ait accepté pendant le cycle2 de l'EPU, la recommandation de la Belgique demandant d'arrêter les arrestations arbitraires des personnes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou perçue, nous avons documenté 137 cas d'arrestations arbitraires de LGBTI du Cameroun au cours des cinq dernières années.

Notre espoir d'obtenir l'abrogation de la loi criminalisant les relations homosexuelles lors de la révision du Code pénal en 2016 a été vain. Cette loi a juste changé de nomenclature en passant de 347 bis à 347-1. Nous avons même découvert l'existence d'une autre loi anti-LGBTI, à savoir l'article 83 de la loi de 2010 portant sur la cyber sécurité et la cybercriminalité, qui condamne les échanges de courrier électronique entre personnes du même sexe. Ce contexte juridique ne favorise donc pas l'accès aux services de soins liés au VIH pour les LGBTI et constitue un obstacle à l'atteinte des objectifs fixés par le Ministère de la Santé Publique dans son Plan Stratégique National de lutte contre le VIH (2018-2022) où les Hommes ayant les rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) et les personnes transgenres sont identifiés comme faisant partie des populations clés.

Nous, défenseurs des droits humains des minorités sexuelles, sommes constamment inquiétés et intimidés au cours de l'exercice de nos fonctions. Nous sommes confrontés à de multiples formes de violence et de violations. A titre d'illustration, les résultats de l'enquête portant sur l'assassinat de l'activiste Eric Lebembe, n'ont jamais été rendus publics. Nous appelons donc à la reconnaissance et à la protection de nos droits.

Nous encourageons le Cameroun à tenir ses promesses dictées par sa Constitution qui réaffirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et qui reconnaît les mêmes droits à tous les Camerounais sans distinction de race, sexe, religion et croyance. Nous regrettons cependant que le Cameroun ait choisi de rejeter toutes les 12 recommandations SOGI formulées par les États membres des Nations Unies lors du 3ème cycle de l'EPU.

Merci Monsieur le Président.